

LA CHAÎNE DES ARAVIS FACE À LA PRÉDATION

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le territoire de la chaîne des Aravis qui est concerné par des attaques de loups depuis 2005.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Les Aravis constituent une chaîne de montagnes des Préalpes de 35 kilomètres de long située à cheval entre la Haute-Savoie (versant ouest) et la Savoie (versant Est). Ce sont 9 communes haut-savoyardes (Magland, Sallanches, Cordon, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Le Grand-Bornand, La Clusaz, Manigod et Le Bouchet-Mont Charvin) qui sont concernées par la partie pastorale de ce massif. Les configurations d'alpage y sont particulièrement caractéristiques (vallons étroits avec forte dénivellation), et notamment dans ce que l'on appelle « *Les Combes des Aravis* », désignant une quinzaine de combes sur le versant ouest de la chaîne.

Outre l'attrait touristique de ce site, facilement accessible depuis les agglomérations d'Annecy à l'ouest, de Cluses et de Sallanches au nord, il a intégré en 2006 le réseau Natura 2000 (8 907

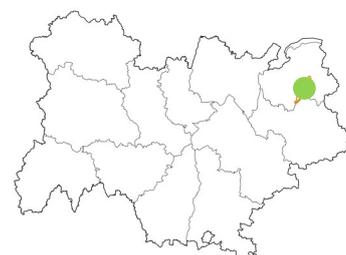
hectares désignés au titre des directives « Oiseaux » - FR8212023 - et « Habitats » - FR8201701).

Le territoire est également réputé pour son agriculture qui reste une activité structurante grâce notamment à la production et transformation laitière en produits labélisés (AOP Reblochon, AOP Chevrotin, etc.). Ainsi, on y retrouve toujours une très forte densité d'alpages laitiers.

La vocation première des combes des Aravis concerne quant à elle l'inalpage des troupeaux ovins de la vallée. La présence des troupeaux ovins est importante sur l'ensemble de la chaîne et plus particulièrement sur les sites les plus escarpés. Cette présence est caractéristique tant par les effectifs (plus de 8500 ovins) que par les caractéristiques de leur conduite (propriétaires doubles actifs, nombreux troupeaux de

La Chaîne des Aravis - carte d'identité -

9 communes
190 km²
26 500 habitants
33% de surfaces pastorales
5 400 ha d'alpage
67 unités pastorales
231 exploitations agricoles



petite taille, absence de gardiennage permanent).

Le retour de grands prédateurs risque de mettre fin à cette pratique ovine traditionnelle caractéristique de ce territoire haut-savoyard.



UNE FORTE VULNÉRABILITÉ A TOUTE FORME DE PREDATION

Bien que 77% des alpages de Haute-Savoie soient dédiés au pâturage des bovins, en particuliers laitiers (près de 12 500 vaches laitières estivées sur 362 alpages laitiers dont 188 avec atelier de transformation fromagère), les ovins et caprins occupent une place importante. Ces derniers parcourent 58 800 hectares d'alpage, ainsi que 17 000 hectares de zones pastorales intermédiaires, recensés grâce à la récente Enquête Pastorale réalisée entre 2012 et 2014 à l'échelle du Massif-Alpin.

32 000 ovins répartis en 120 troupeaux ainsi que 6 660 caprins répartis en 80 troupeaux utilisent de façon extensive les zones les plus escarpées des alpages durant la saison d'été et valorisent, en intersaison, de nombreuses zones de piémont.

Au total, ce sont plus de 15 000 hectares qui sont ainsi parcourus par les troupeaux ovins et caprins, contribuant à maintenir l'équilibre difficile entre herbe et arbustes, équilibre indispensable à la diversité et richesse de nos espaces.

Le troupeau ovin inalpé en Haute-Savoie présente cependant des caractéristiques qui le rendent très vulnérable à toute forme de prédation. Sur les troupeaux de petits ruminants recensés en Haute-Savoie, 50 % des troupeaux ovins comptent moins de 200 têtes et 83 % des troupeaux caprins comptent moins de 100 têtes. Une part importante de ces petits troupeaux ovins appartiennent à des personnes doubles actives (agents techniques, employés aux remontées mécaniques, moniteurs de ski ou retraités) qui perpétuent cette tradition ovine très extensive.



LA CHAÎNE DES ARAVIS, UN SITE MAJEUR POUR LA PRATIQUE PASTORALE OVINE ET CAPRINE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

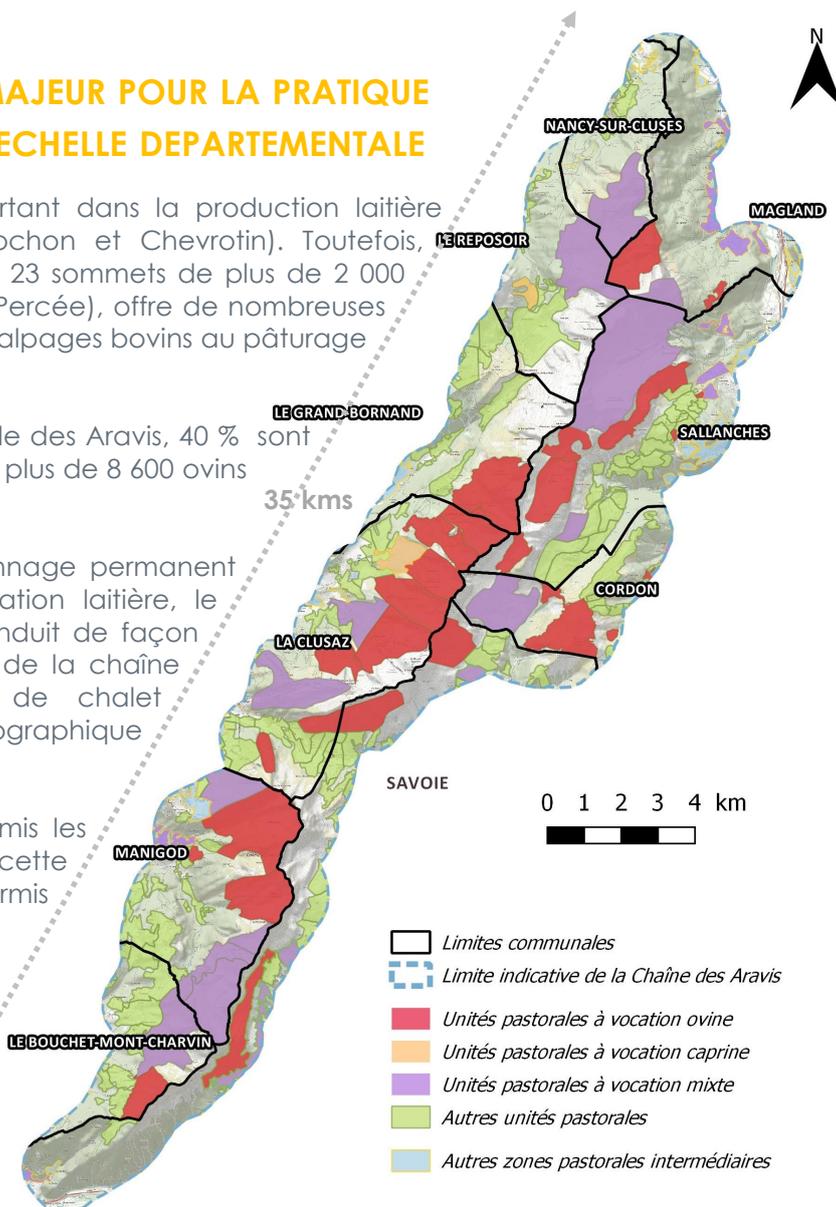
Ce territoire des Aravis joue un rôle important dans la production laitière départementale (berceau des AOP Reblochon et Chevrotin). Toutefois, cette chaîne de 35 kms de long et plus de 23 sommets de plus de 2 000 mètres et culminant à 2 750 mètres (Pointe Percée), offre de nombreuses combes et les secteurs les plus escarpés des alpages bovins au pâturage ovins et caprins.

Sur la centaine d'alpages présents à l'échelle des Aravis, 40 % sont pâturés par des ovins et caprins, soit au total plus de 8 600 ovins et 580 caprins.

Si le cheptel caprin bénéficie d'un gardiennage permanent avec conduite en parc grâce à sa vocation laitière, le cheptel ovin est lui très majoritairement conduit de façon très extensive sur les espaces plus difficiles de la chaîne des Aravis (accès pédestre, absence de chalet permettant le gardiennage, contrainte topographique forte limitant les possibilités de parcage...).

En l'absence de grands prédateurs et hormis les problèmes ponctuels de chiens errants, cette tradition ovine a depuis des décennies permis d'entretenir ces espaces remarquables.

Le retour du loup en 2005 et les premières attaques en 2009 sur les Aravis ont mis en péril toute une filière ovine traditionnelle difficilement compatible à tout point de vue (technique, économique, environnemental et social).



FAITS DE PRÉDATION ET MESURES DE PROTECTION

Présence du prédateur et premières attaques sur les Aravis

En 2005, les premières attaques sur les troupeaux domestiques en Haute-Savoie sont constatées sur le massif voisin des Glières (territoire de la première meute constituée).

Bien que peu touché durant ces premières années par rapport aux massifs voisins des Glières et du Bargy (seulement 33% des attaques et 15% des victimes sur les Aravis entre 2005 et 2008) et face à un climat tendu, la DDT 74 organise en 2007 en Mairie du Grand-Bornand une réunion en présence du syndicat ovin et de l'ensemble des éleveurs ovins et caprins du secteur afin de dresser des hypothèses et faire des propositions. Cette même année, face à la pression pesant sur l'activité pastorale, la SEA 74 adopte une première motion demandant au Préfet de Haute-Savoie de prendre les mesures concrètes les plus énergiques, adaptées aux situations locales.

Outre l'indemnisation des dommages subis et la mise en œuvre des premiers contrats de protection, avec toutefois la difficulté de rentrer dans les critères du dispositif pour ces petits troupeaux ovins sans gardiennage appartenant à de nombreux doubles-actifs, une première mission « berger d'urgence » est mis en œuvre durant l'été 2008, puis reconduite en 2009, en Haute-Savoie en vue de venir en aide aux éleveurs victimes d'attaques de prédateurs.

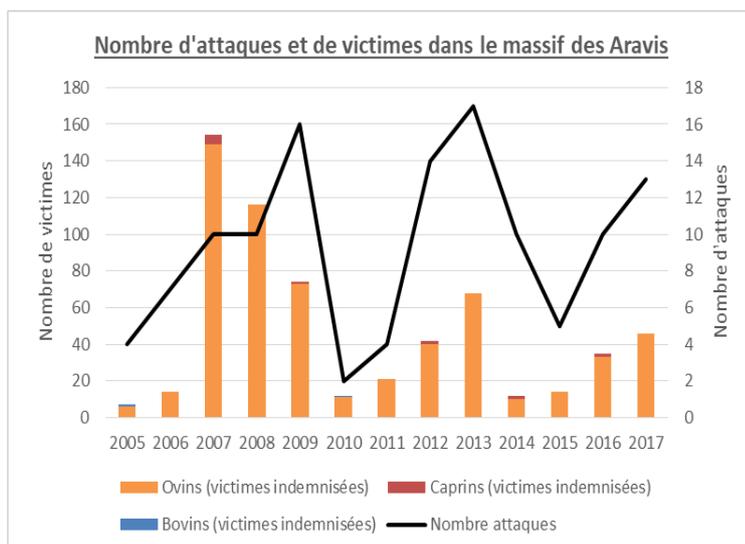
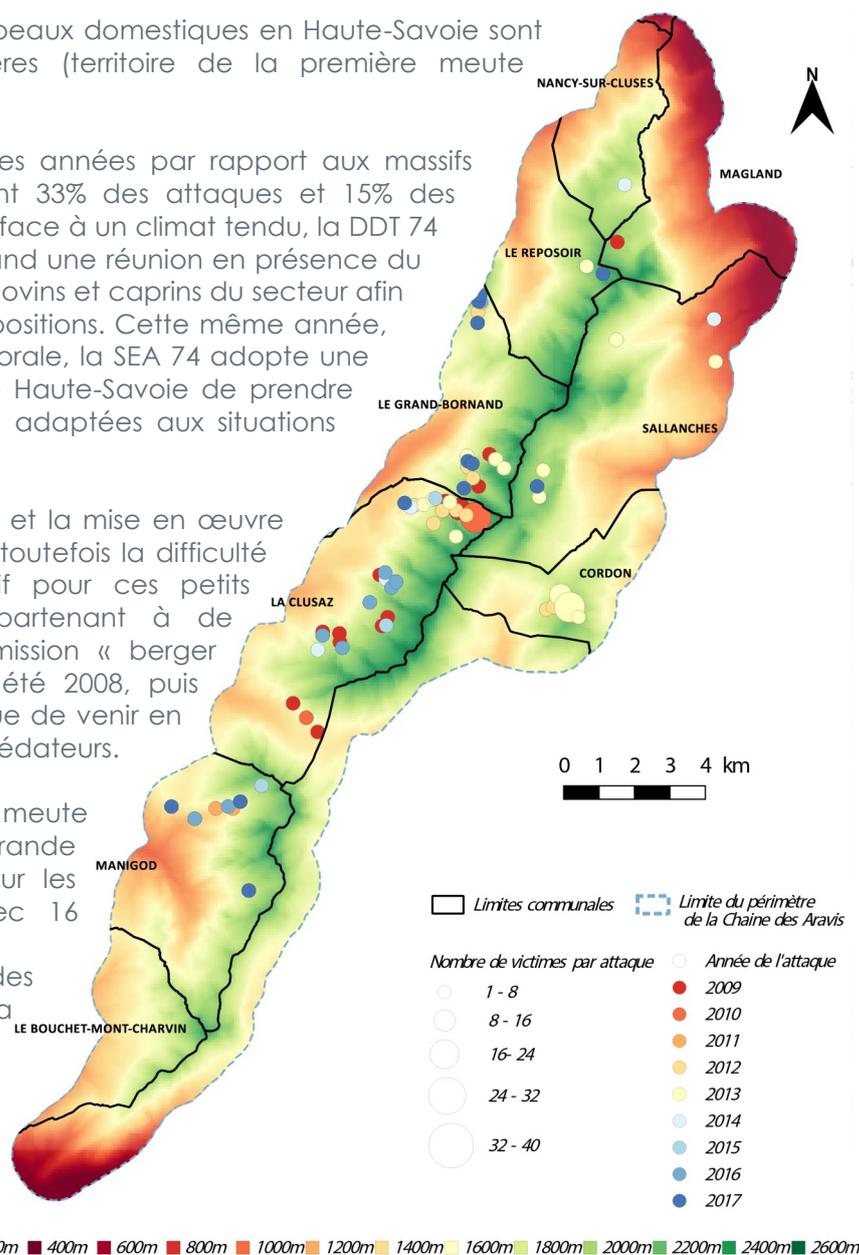
Le prélèvement du couple dominant de la meute des Glières en 2009 se traduit par une plus grande dispersion des attaques et notamment sur les Aravis qui connaît un premier pic avec 16 attaques et près de 80 victimes.

La baisse significative en 2010 et 2011 des attaques (mortalité et braconnage sur la meute) s'est également traduite par un « répit » dans la préoccupation de la présence lupine (moins d'urgence à mettre en œuvre des mesures de protection pour les éleveurs n'ayant pas encore fait évoluer leurs pratiques).

Les Aravis connaissent un second pic d'attaques en 2012 et 2013 avec 17 attaques qui font de nouveau réagir les acteurs face à la nécessité de poursuivre les mesures en faveur de la protection des troupeaux (création d'abris de berger, modification des pratiques avec contrats aidés...).

Depuis 2016, la présence lupine connaît une nouvelle évolution avec une plus grande dispersion sur le département et une pression accrue due à l'augmentation du nombre d'individus, venant également du Val d'Arly. En 2018, 28 constats d'attaques ont été réalisés pour une centaine de victimes.

Le bilan dressé en Comité départemental Loup fin 2018 met en avant que « **60% des victimes sont sur troupeaux pas ou peu protégés** ».



NB : les données prédation utilisées pour cette étude proviennent de Géoloup, la base de données qui centralise les constats d'attaques. Ces données sont partielles car elles n'intègrent pas les bêtes décédées non déclarées, disparues et décédées après blessure. Source des données : DDT

EVOLUTION DES PRATIQUES FACE A LA PROTECTION

Afin de pouvoir bénéficier du dispositif d'aide à la protection des troupeaux (les communes de la chaîne des Aravis étant classées en CERCLE 1), un nombre significatif d'éleveurs ont progressivement mis en œuvre les premières mesures de protection : gardiennage renforcé, clôtures mobiles (filets et électrificateur) et introduction de chiens de protection.

Toutefois, les petits éleveurs, travailleurs pluriactifs, ont en général de faibles capacités d'investissements et ne sont pas propriétaires des surfaces d'alpage.

UNE PROTECTION NECESSAIRE DES TROUPEAUX

Sachant que seulement 15% des troupeaux des Aravis comptent plus de 500 ovins, les éleveurs sont obligés de réfléchir collectivement pour trouver des solutions réalistes pour la protection des troupeaux.

La mise en œuvre des mesures de protections renforcées sont toutefois difficilement réalisables autant au point de vue technique qu'économique pour des sites très isolés qui sont depuis des décennies pâturés par des troupeaux de petites tailles ayant un comportement très grégaire.

La mise en place de ces mesures de protection, parcellage et présence de chiens de protection, est sur certains alpages difficilement compatible avec la fréquentation touristique et la sensibilité écologique de nombreux habitats remarquables.

Comme d'autres massifs les Aravis connaissent une forte hausse des pratiques de loisirs (randonnée, trail, VTT...) qui peuvent s'avérer très contraignantes pour les éleveurs (éviter le parcellage sur les sentiers, non recours à un chien de protection ...).

De plus, la réorganisation du pâturage de ces troupeaux pose aussi la question de la conservation de certains habitats et espèces.

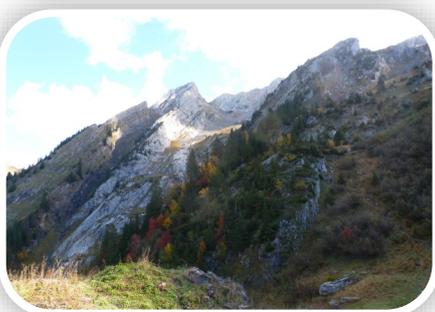
UNE REFLEXION COLLECTIVE POUR SE PROTEGER

UNE REORGANISATION DE LA GESTION DE CES ESPACES PASTORAUX

UN ENJEU MAJEUR DE CONCILIATION DES USAGES SUR DES SITES TRES FREQUENTES

Que ce soit pour le stockage du matériel de protection ou plus important le logement afin d'assurer un gardiennage permanent, indispensable pour une conduite en parc de nuit (pour les alpages accueillant les troupeaux les plus importants), une dizaine de rénovation de chalets ou de création d'un abri de berger a été réalisée.

Cependant, de nombreux sites (en particulier les sites les plus difficiles pâturés par les plus petits troupeaux) ne présentent encore aujourd'hui aucun équipement !



La Communauté de Communes des Vallées de Thônes a initié depuis plusieurs années un programme de formation des professionnels du tourisme afin de sensibiliser ces acteurs au contexte pastoral du territoire, en particulier la présence de chiens de protection et le comportement à adopter.

